ELECTRICITE
DE GUINÉE

Direction Générale

Conakry, le 12 NOV 2026

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

N° : 1011 EDG-SA/DG/DAAL/PRMP/2026

Projet : Recrutement de cabinets pour la réalisation d'études techniques et de faisabilité relatives aux infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité réparties en huit (08) lots distincts.

La Société Électricité de Guinée (EDG-SA), société anonyme publique, dans le cadre de l'exécution de son budget au titre de l'exercice 2026, a l'intention d'utiliser une partie de ses fonds pour effectuer des paiements au titre du marché cité en objet.

À cet effet, EDG-SA invite les cabinets admissibles à manifester leur intérêt pour la réalisation des études décrites ci-après.

Objet de la mission

Les études prévues au titre de ce marché sont réparties en huit (08) lots distincts :

1. Étude pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 100 MWc à Boké ;
2. Étude pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 100 MWc à Fomi ;
3. Étude pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 100 MWc à Kankan ;
4. Étude de stabilité, de coordination des protections et du plan de défense du Réseau Interconnecté de Conakry (RIC) ;
5. Étude du tracé et de faisabilité de la ligne électrique 225 kV Boké–Gaoual–Koundara–Mali–Koubia–Tougué–Dinguiraye–Siguiri, ainsi que des cinq postes associés (Boucle Nord) ;
6. Étude du tracé et de faisabilité de la ligne électrique 225 kV Linsan–Faranah–Kissidougou–Guéckédou–Macenta–N'Zérékoré, ainsi que des quatre postes associés (Boucle Sud) ;
7. Étude de faisabilité et d'exécution du projet de construction des lignes 225 kV Koubia–Gbéréyiré et Koubia–Tanènè, ainsi que des postes associés ;
8. Étude relative à la réhabilitation du réseau souterrain de distribution électrique de Kaloum.

Les candidats peuvent soumissionner pour l'ensemble des lots. Toutefois, un même candidat ne pourra se voir attribuer plus de deux (02) lots.

Participation et conditions d'éligibilité

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objet de sélectionner des cabinets qualifiés pour l'exécution de ces missions.

Les cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils disposent des qualifications requises, de l'expérience pertinente et des capacités techniques et professionnelles nécessaires pour exécuter les services conformément aux TDR.

Méthode de sélection

La sélection sera effectuée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics de la République de Guinée, applicables aux marchés de prestations intellectuelles, selon la méthode de sélection fondée sur la qualification des cabinets (SQC).

L'évaluation des manifestations d'intérêt sera basée exclusivement sur les critères techniques suivants, tels que précisés dans les Termes de Référence :

- L'expérience générale du cabinet dans des missions similaires ;
- L'expérience spécifique dans le recrutement ;
- La qualification et l'expérience du personnel clé proposé ;
- La capacité organisationnelle et technique du cabinet ;
- Les références professionnelles pertinentes.

Suite de la procédure

À l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, le cabinet ayant obtenu la meilleure note technique sera invité pour négocier sa proposition financière en vue de la finalisation du contrat, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

ELECTRICITE DE GUINÉE

Direction Générale

Contenu du dossier de manifestation d'intérêt

Le dossier de manifestation d'intérêt devra comprendre, au minimum, les éléments suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée ;
- La présentation du cabinet (organisation, domaines d'intervention) ;
- Les références techniques du cabinet dans des missions similaires ;
- Les curriculums vitae du personnel clé proposé ;
- Toute information ou document jugé pertinent pour l'évaluation des qualifications.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les Termes de Référence (TDR) à l'adresse mentionnée ci-dessous, contre un paiement non remboursable de **deux millions (2.000.000) francs guinéens.**

Dépôt des manifestations d'intérêt

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être rédigés en langue française et devront être déposés en quatre (04) exemplaires dont un (01) original, trois (03) copies et une copie scannée sur une clé USB à l'adresse ci-après : EDG-SA/DAAL/ Département Passation et Suivi des Marchés, Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) au 1er étage, à la Minière, Immeuble Sankaran Conakry, République de Guinée, **téléphone** : 620 56 03 66, **E-mails** : amadou.camara@edg.com.gn; copie à ibrahima-sory.douno@edg.com.gn;

souleymane-kankou.camara@edg.com.gn; au plus tard le **Mercredi 16 décembre 2026 à 10h15.**

Les propositions qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

ELECTRICITE
DE GUINÉE

Direction Générale

Les propositions seront ouvertes le cas échéant, en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis à la même adresse le **Mercredi 16 décembre 2026 à 11h15.**

NB : Les candidats soumettront des propositions techniques et financières. Toutefois, les négociations ne seront engagées qu'avec le candidat ayant obtenu la meilleure note technique, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

EDG-SA se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent Avis à Manifestation d'Intérêt.

E D G
Le Directeur Général
Electricité de Guinée

El Hadj Gando BARRY